Lille-Moulins : elle avait eu la mâchoire brisée, son agresseur condamné à de la prison avec sursis

26/09/2020 à 12h16



Au cœur de l'été, cette agression avait mis en lumière les trafics de drogue dans le quartier de Lille-Moulins, et le calvaire des habitants : le 18 juillet 2020, la comédienne et chanteuse Cécile Thircuir a eu **la mâchoire brisée**, au pied de son immeuble de la résidence de la Filature.

Elle a reçu un **coup de poing au visage**, alors qu'elle était venue dire à **un groupe de dealers**, qui l'avait prise à partie alors qu'elle garait sa voiture en présence de sa fille, qu'elle ne supporterait plus qu'ils continuent. Depuis son lit d'hôpital, elle avait posté une vidéo qui a fait réagir, notamment la maire de Lille, Martine Aubry, qui avait demandé à l'État des moyens pour mettre fin à ces trafics.

Ce vendredi, **le jeune homme de 21 ans**, que la victime a désigné comme son agresseur, comparaissait devant le tribunal correctionnel de Lille. **Sans casier judiciaire**, il n'habite pas dans le quartier de Moulins, mais à Wattignies, et **nie les faits**. Il reconnaît avoir été présent ce jour-là et affirme qu'il vient régulièrement faire du sport dans le quartier, où il a quelques amis.

Son avocat, Stéphane Bulteau, a plaidé la relaxe, affirmant que “*la victime a pu se tromper*“, et que “*la machine médiatique s’est emballée*“. Mais le tribunal n’a pas été convaincu par les dénégations du jeune homme, et l’a condamné, ce vendredi soir, à dix mois de prison avec sursis. Il a **interdiction d’entrer en contact avec la victime** et sa famille, et de **paraître dans le quartier de la Filature**.

www.francebleu.fr